



*Régie intermunicipale
du service de sécurité incendie
des municipalités de
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,
Saint-Jules et Saint-Séverin.*

REGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-
JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

PROCÈS-VERBAL

Assemblée des administrateurs

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 février 2018 à 20h à la caserne incendie, 100 avenue commerciale Tring-Jonction, province de Québec.

Sont présents :

Président	M.	Mario Groleau, président
Membres votants :	MM.	Martin Nadeau, secrétaire-trésorier Gino Vachon, administrateur
Membres non-votants :	MM.	Joël Giguère, administrateur
	MM.	Marc-André Paré Israël Dodier
Membres absents :	MM.	Jean-Paul Cloutier, vice-président Ghislaine Doyon, administratrice Lucie Gilbert, administratrice Patricia Labbé, administratrice

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. M. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Martin Nadeau d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2017

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel.

Il est proposé par M. Gino Vachon que le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2017 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2018

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel.

Il est proposé par M. Martin Nadeau que le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2018 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Comptes à payer janvier 2018

M. Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour le mois de janvier 2018.

Il est proposé par M. Gino Vachon que les comptes à payer de janvier 2018 pour un montant de 21 225,09\$ soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Comptes à payer février 2018 (au 21 février 2018)

M. Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour la période du 1^{er} février au 21 février 2018.

Il est proposé par M. Martin Nadeau que les comptes à payer pour la période du 1^{er} février 2018 au 21 février 2018 pour un montant de 7 915,55\$ soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Suivi budgétaire au 31 janvier 2018

M. Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 31 janvier 2018 pour information. Il fait état d'un excédent de 8 643,56\$.

7. Correspondance

Une correspondance de la MMQ pour informer la Régie de la somme versée en ristourne aux membres. Pour l'année 2017, la Régie n'a droit à aucune somme.

8. Interventions

M. Marc-André Paré présente les différentes interventions du mois de janvier 2018. Il est proposé par M. Mario Groleau d'accepter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Suivi unité d'urgence

M. Marc-André Paré informe les administrateurs que l'unité d'urgence est prête. Une fois que le règlement d'emprunt sera accepté par le MAMOT, nous prendrons possession du véhicule incendie.

10. Vente unité d'urgence

M. Martin Nadeau et M. Gino Vachon informent les administrateurs que le risque financier de procéder à la vente de l'unité d'urgence à l'encan est trop grand. Considérant le tout, l'unité d'urgence sera vendue par appel d'offres au cours des prochains mois.

11. Politique de gestion contractuelle

M. Marc-André Paré présente la politique de gestion contractuelle à adopter tel que requis par la loi.

Il est proposé par M. Mario Groleau d'adopter la politique de gestion contractuelle telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Avis de motion règlement incendie

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Gino Vachon, administrateur, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil d'administration, d'un projet de règlement incendie.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera

la demande dans les deux (2) jours juridiques (ouvrables) précédant la tenue de la séance du conseil d'administration lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance du conseil d'administration lors de laquelle il sera adopté.

Donné à la séance du 21 février 2018.

13. Projet de règlement incendie

M. Marc-André Paré fait la présentation du projet de règlement incendie.

Il est proposé par M. Martin Nadeau d'adopter le projet de règlement incendie portant le numéro 2018-02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Divers

- **Compensation de taxes :**

M. Mario Groleau informe les administrateurs du montant qui devra être payé à la municipalité de Tring-Jonction en compensation de taxes. Pour l'année 2018, le montant sera de 1 132,73\$ alors qu'un montant de 2000\$ a été prévu au budget.

15. Période de questions

- Aucune question

16. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 21 mars 2018 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

17. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20h50 par M. Martin Nadeau que la séance soit levée.

Mario Groleau
Président

Marc-André Paré
Directeur général et
secrétaire-trésorier